

Le coup de pression de la FHF pour une loi grand âge

Mots-clés : #médico-social #établissements de santé #prévisions-stratégie #protection sociale #hôpital #Ehpad #soins à domicile #Parlement #ministère-personnes âgées #finances #qualité-sécurité des soins #accès aux soins #ressources humaines #retraite #prévention #fédérations pro

PARIS, 3 janvier 2023 (APMnews) - La Fédération hospitalière de France (FHF) a présenté mardi lors d'une conférence de presse des propositions pour le grand âge sous la forme d'"un projet de loi pour une société de la longévité", dont elle espère que le gouvernement s'inspirera.

Le président de la FHF, Arnaud Robinet, a rappelé en préambule de la conférence de presse que des parlementaires de la majorité avaient présenté une proposition de loi pour "bâtir cette société du bien-vieillir" (cf [dépêche du 19/12/2022 à 17:06](#)).

Assurant "saluer" cette initiative, ainsi que le volet bien-vieillir du Conseil national de la refondation (cf [dépêche du 09/12/2022 à 17:47](#)), il a jugé néanmoins que "ces initiatives ne suffiront pas à embrasser tous les sujets et ne traitent pas suffisamment la question des moyens immenses que nous devons mobiliser".

"Nous demandons au gouvernement, soit de reprendre la proposition de loi de la majorité pour en faire un projet de loi plus complet avec des moyens, soit de compléter la proposition de loi avec des mesures spécifiques sur les moyens", a-t-il résumé.

Et, "pour préciser ce qu'attend le secteur public du grand âge, la FHF a fait l'exercice de dessiner les contours d'un projet de loi idéal", a-t-il ajouté. "Il s'agit d'une ébauche qui vise à ouvrir le débat, à partir de 20 propositions claires."

En d'autres termes, "c'est une mise de jeu [...]. On n'a pas la prétention de clore le débat mais bien de l'ouvrir, en rappelant que cela fait 15 ans que l'on attend cette grande loi autonomie", a confirmé le conseiller stratégique de la FHF, Marc Bourquin.

"Si on veut mettre en oeuvre un droit opposable à la prévention de la perte d'autonomie, si on veut porter des mesures structurelles de transformation de l'offre, si on veut aussi une programmation financière pour mener à bien ces transformations, il faut passer par la loi", a-t-il défendu.

Par exemple, "aujourd'hui, il n'y a aucune programmation des places, des solutions nouvelles", a-t-il souligné. "Les pouvoirs publics savent que la population va vieillir mais aujourd'hui, on n'a pas les moyens d'accompagner [ces personnes qui vont vieillir]. Il faut le prévoir tout de suite, car créer des solutions nouvelles, recruter, c'est forcément plusieurs années. Donc, c'est maintenant qu'il faut programmer", a-t-il insisté.

"Les Ehpad resteront indispensables"

"Oui, le maintien à domicile est une aspiration très forte de la population et il faut bien évidemment y répondre, mais nous savons aussi que les Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes] resteront indispensables demain; il faut donc préserver notre tissu public", a prévenu Arnaud Robinet.

En tout cas, alors que la proposition de loi des parlementaires de la majorité est très sociétale, la FHF souligne dans son document qu'"une grande réforme pour les aînés suppose deux piliers complémentaires: l'un sociétal et l'autre médico-social". Et de fait, beaucoup des propositions de la fédération visent à transformer le secteur médico-social et les Ehpad.

Lors de sa conférence de presse, elle a particulièrement insisté sur cinq mesures:

- "planifier et financer le recrutement de 100.000 professionnels supplémentaires d'ici la fin de la décennie". Toutes les mesures autour des ressources humaines doivent être financées "autour de 4,5 à 5 milliards d'euros sur les 10 milliards que vont coûter nos propositions", a souligné Marc Bourquin.
- "faire de la prévention un droit opposable de santé publique avec notamment la détection systématique des fragilités dans le cadre d'une démarche de responsabilité populationnelle"
- "accompagner la transformation des Ehpad vers des plateformes territoriales"
- "développer 10.000 solutions d'accompagnement nouvelles par an d'ici la fin de la décennie, essentiellement tournées vers le domicile et les accompagnements spécialisés, et davantage respectueuses des aspirations de vie des personnes âgées"
- "donner les moyens au secteur public du grand âge de continuer à offrir des services de qualité aux usagers en pérennisant les aides à l'investissement immobilier (500 millions d'euros/an) et en rétablissant l'égalité fiscale entre Ehpad publics et privés".

La très grande majorité des mesures présentées figuraient déjà dans la plateforme "Ambitions Santé 2022" de la FHF versée au débat de l'élection présidentielle, note-t-on (cf [dépêche du 10/03/2022 à 19:00](#)).

Un financement grâce à la réforme des retraites?

Interrogé sur le financement de ces propositions à 10 milliards d'euros, Arnaud Robinet a répondu par la réforme des retraites.

"La FHF n'a pas à se positionner sur la question du recul de l'âge de départ à la retraite ou sur les différents paramètres. Mais s'il doit y avoir une réforme des retraites, [il faut] la présenter comme un pacte solidaire, et qu'une partie des économies réalisées [...] doit pouvoir financer ce plan sur 10 ans", a-t-il estimé.

"Notre projet ne demande pas 10 milliards tout de suite, mais dans le temps", a insisté Marc Bourquin. "On peut parfaitement construire un scénario de financement crédible, qui permettrait d'allouer progressivement ces moyens complémentaires."

Il a aussi évoqué notamment les multiples propositions de financement formulées en son temps par l'inspecteur des finances Laurent Vachey, auteur d'un rapport sur la préfiguration de la cinquième branche de la sécurité sociale (cf [dépêche du 16/09/2020 à 15:12](#)).

En tout cas, "si on ne fait rien, les personnes vont quand même vieillir, avoir des pathologies chroniques. Parce qu'on n'aura pas bien pris en charge la prévention et l'organisation de l'accompagnement, cela sera des hospitalisations en plus, des financements de la perte d'autonomie en plus, d'une manière ou d'une autre", a prévenu Marc Bourquin.

En clair, "on a le choix entre organiser un vieillissement solidaire ou être obligé en urgence de dépenser beaucoup d'argent sans améliorer l'espérance de vie sans incapacité".

Les cinq axes du "projet de loi" de la FHF "portant mesures d'urgence et structurelles en faveur d'une société de la longévité"

I - Construire une société de la longévité respectueuse de tous les citoyens

II - Faire de la prévention un objectif opposable de santé publique

Avec notamment la création d'"un observatoire des dépenses publiques en faveur de la prévention ou directement des personnes âgées pour mesurer l'effort de la nation, au-delà de la branche autonomie", la mise en place d'un "forfait prévention" pérenne pour toutes les structures, la systématisation d'une consultation de prévention à 75 ans, ou encore le doublement du nombre de plateformes d'accompagnement et de répit d'ici à 2027.

III - Prendre soin des professionnels du grand âge et attirer de nouveaux talents

Avec notamment un plan de programmation pluriannuel de création de 100.000 postes d'ici 2030 à domicile et en établissement médico-social, le développement et la diversification des compétences et expertises, et la diversification des voies d'accès aux métiers.

IV - Adapter l'offre d'accompagnement aux parcours de vie et aux attentes des personnes âgées

Avec notamment la création de 500 centres de ressources territoriaux d'ici 2027 et 10.000 "solutions nouvelles" d'accompagnement d'ici 2020, un forfait pour financer un temps de médecin prescripteur aux résidents d'Ehpad n'ayant pas de médecin traitant disponible, le financement spécifique des molécules médicamenteuses onéreuses, la revalorisation du tarif global de soins en Ehpad, la création d'un pôle d'activité et de soins adaptés (Pasa) dans chaque Ehpad d'ici à 2025 et au moins deux unités pour personnes handicapées vieillissantes en Ehpad par département.

V - Accompagner la nécessaire mutation du secteur médico-social

Avec notamment la fusion des sections tarifaires soins et dépendance et le pilotage de la tarification aux agences régionales de santé (ARS), l'incitation au regroupement des établissements publics, la garantie de la pérennité des financements de la branche autonomie dévolus à l'investissement au-delà de 2024 et la création d'un forfait pour accompagner le déploiement et l'usage des nouvelles technologies.

vl-cb/ab/APMnews

[VL4RNWN2I]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2023 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=391321&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowLbE6NH5x4w_zTO4285fezzMVEh5GuXMFj1I8h962H4c6ex9PxCpXvKpL6Zzjh0fG9IWoWJ_xNG2-100KA1CfZ5x6Q-G5s5vbOhVCmE0rFzwyH98GxWmp8YKB3nfy-2KCA19_4DI6uUpllo01TA1kjqIYxvCkShLUB-N-Gq4b3xAg_NhaC0izFd5-rwEOSU1PwyeUijN_fsS8okCuv_5DuA